



HAL
open science

Évolution du concept de formation professionnelle des adolescents déficients intellectuels

Marie-Hélène Lejeau-Cheroute

► **To cite this version:**

Marie-Hélène Lejeau-Cheroute. Évolution du concept de formation professionnelle des adolescents déficients intellectuels. *Éducation & formations*, 1990, 21, pp. 53-62. 10.48464/ef-21-05. halshs-03960010

HAL Id: halshs-03960010

<https://shs.hal.science/halshs-03960010>

Submitted on 27 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Évolution du concept de formation professionnelle des adolescents « déficients intellectuels »

Par Marie-Hélène LEJEAU-CHEROUTE

A travers l'historique de la mise en place de la formation professionnelle des déficients intellectuels légers se sont formées les notions propres à celle-ci.

Les sections d'éducation spécialisées (SES) ne peuvent être réduites à une simple extension de la durée de scolarisation. En tant qu'innovation pédagogique, créées après cinquante ans de fonctionnement des classes de perfectionnement, elles sont héritières d'un passé dont elles sont solidaires.

Les idées qui ont présidé à la création des SES et qui en sont encore la trame sous-jacente, proviennent de cette période de structuration notionnelle et matérielle de l'enseignement des élèves débiles légers.

Si actuellement se pose de façon massive le problème de l'insertion professionnelle des élèves sortant du système éducatif, un regard sur l'histoire des élèves les plus démunis du système scolaire, les « arriérés » ou « débiles légers », nous prouve que cette population scolaire a toujours connu des aléas pour trouver sa place dans le monde professionnel, malgré une éducation professionnelle qui s'est mise en place dès la fin du 19^{ème} siècle. Actuellement scolarisés en Section d'Éducation Spécialisée (SES) ou en Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA), les élèves dits « déficients intellectuels légers » bénéficient d'une formation professionnelle de deux ans au minimum ; il est à remarquer que les SES accueillent également des élèves dits « en difficulté scolaire », la mesure du quotient intellectuel étant un critère actuellement remis en question.

Marie-Hélène LEJEAU-CHEROUTE est institutrice spécialisée (SES et classes d'adaptation) et docteur en Sciences de l'Éducation.

Cet article a été rédigé à partir de la thèse de M.H. Lejeau-Cheroute : « Sections d'Éducation Spécialisée : formation professionnelle ou pré-professionnelle ». Paris V - 1988 - 479 pages.

Repères historiques

Si l'adaptation à la vie professionnelle est une notion tendant actuellement à s'étendre à l'ensemble de la population sortant sans formation du système scolaire, cette idée est apparue très tôt pour les élèves dits « déficients intellectuels légers » (2).

Intégrés tout d'abord dans des unités à dominante médicale, les « arriérés » ont, dès 1909 relevé des structures du ministère de l'Instruction Publique avec la création des classes et établissements de perfectionnement.

Une lente progression de ces établissements permet de voir apparaître, au cours des années de l'entre-deux-guerres, des tentatives expérimentales. Il faut attendre l'apparition des Classes de Perfectionnement Professionnel en 1947, pour que l'enseignement professionnel commence à prendre une réelle importance dans l'enseignement spécialisé.

Enfin, les Sections d'Éducation Spécialisée créées en 1967 pour accueillir les débiles légers de 12 à 16 ans ont pour vocation de préparer à la vie professionnelle et sociale les adolescents débiles mentaux.

Les structures ayant fait preuve d'immobilisme pendant soixante ans, entre la création des classes de perfectionnement en 1909 et celle des SES en 1967, la majorité des notions exprimées en 1909 colorent encore la formation professionnelle des déficients intellectuels légers.

Ainsi chacun des thèmes suivants apparaît de façon plus ou moins permanente dans des textes traitant de l'enseignement professionnel des débiles légers : l'aspect curatif, les finalités sociales, la rentabilité, l'appropriation pédagogique, la division du travail.

Chacune des cinq notions a eu sa phase d'apogée ; nous en traiterons donc selon un ordre qui nous semble chronologique, tout en soulignant la prévalence et la permanence des champs proches de la normalisation sociale et de l'intégration professionnelle.

Vers la notion de traitement médico-pédagogique

De tout temps, les « idiots », les « fous », ont été considérés plus généralement comme anormaux et exclus de tout processus éducatif. Parfois, quelques individus anormaux étaient employés préférentiellement pour répondre à des besoins ponctuels de main-d'œuvre.

Le premier à s'intéresser à l'éducation d'un enfant anormal est Itard, médecin, qui tente, dès 1801, d'éduquer « par les sens » Victor, l'enfant sauvage de l'Aveyron.

Ensuite plusieurs médecins, tel Ferrus à Bicêtre en 1828, Félix Voisin à la Salpêtrière en 1831, introduisent des expériences pédagogiques dans le traitement de l'idiotie.

Il faut attendre 1879 pour qu'un médecin, Bourneville, invente le traitement médico-pédagogique : il fait ouvrir, en 1887, un quartier spécial pour enfants idiots et épileptiques, séparé de celui des adultes, où la population est très hétérogène : grabataires, handicapés moteurs (paralytiques, hémiplegiques). Ces enfants sont atteints de troubles du comportement plus ou moins graves. Dans cette unité collaborent infirmiers et instituteurs.

L'atelier comme thérapie

En 1887, sous l'influence du Docteur Bourneville (3), lors des premières tentatives expérimentales d'instruction des idiots éducatibles, la notion d'instruction est organisée en deux parties :

- essais d'apprentissages scolaires tels que lecture, écriture ;
- formation à l'atelier qui permet de donner un métier au jeune idiot et, dans la mesure du possible, de l'amener à quitter un univers protégé pour s'insérer dans la vie professionnelle.

Dès le début de l'éducation des idiots, auxquels seront rapidement assimilés les arriérés, le « travail », dans le sens d'activité productrice, est une activité thérapeutique. Bourneville signale que l'atelier, où les idiots peuvent déployer une activité concrète, est un moyen curatif à privilégier, « où les malades sont des enfants à guérir bien plus par le travail que par l'instruction ».

« Il (l'enseignement professionnel) constitue en réalité l'achèvement de l'éducation physiologique, et le résultat du traitement pédagogique ; en effet, la réalisation requiert coordination des mouvements, précision du geste et habileté, de même qu'elle implique des efforts d'attention, d'imagination et des notions d'instruction élémentaire » (4).

(2) Dans cet article, nous emploierons indifféremment les termes de « arriéré », « déficient intellectuel léger », ou « débile léger », les termes catégoriels étant différents selon les époques, mais recouvrant des réalités socio-pédagogiques très proches.

(3) Voir encadré

(4) D'après la thèse de J. GATEAUX. Voir bibliographie.

L'arriéré qui dépendra des services scolaires spéciaux lorsque ceux-ci seront créés, relève alors du domaine médical et est considéré comme malade :

« Les arriérés sont assurément des malades ; ils sont atteints d'un certain déficit intellectuel, ils éprouvent une incapacité particulière à réagir normalement aux excitations fournies par le milieu éducatif et pédagogique ordinaire ; en un mot, l'arriération mentale, l'imbécillité et l'idiotie sont les trois degrés d'un même état pathologique » (5).

La nature des ateliers créés à Bicêtre (imprimerie, menuiserie, serrurerie, couture, cordonnerie, brosse-rie, vannerie, rempaillage), de même nature que les ateliers existant alors pour la formation d'autres « anormaux » (aveugles et sourds-muets) permet de souligner le rapprochement catégoriel de ces différentes populations. L'objectif était l'accès à un emploi sans qualification, tout en gardant, dans la conception médicale, un aspect curatif.

La notion de thérapie conférée aux activités de type professionnel persiste actuellement chez certains enseignants de SES qui soulignent l'aspect curatif des ateliers :

- rééducation psychomotrice par l'activité manuelle déployée en atelier ;
- investissement de l'élève dans une activité concrète et possibilité d'y trouver un épanouissement.

De la médico à la socio-pédagogie

C'est dans un mouvement apparent d'assistance à une population dite défavorisée, et de sauvegarde de l'enfance que va naître et se perpétuer l'idée de pédagogie spéciale (6).

Dès la fin du 19^{ème} siècle, tous les congrès d'enseignement ou d'assistance mettent à leur ordre du jour l'éducation des anormaux, arguant le plus souvent de l'intérêt social.

Se préoccuper de l'enfance anormale, c'est aussi se protéger.

Pour se protéger contre des faits socialement nuisibles, on souhaite alors transformer l'individu qui semble socialement dangereux.

En éduquant les anormaux parmi lesquels il est dit que se recrutent la majorité des criminels, et en leur apprenant à tenir un emploi, la société va garantir sa sécurité et alléger ses frais de mendicité et d'assistance.

De même que l'éducation et l'insertion professionnelles étaient médicalement curatives avec Bourneville, elles deviennent socialement curatives avec le mouvement qui préside à la création des classes spéciales.

Ainsi passe-t-on du traitement médico-pédagogique au remède socio-pédagogique que vont être les classes spéciales.

Sans doute faut-il voir là l'ajustement entre les objectifs de nature sociale et le changement de population concernée par les classes spéciales qui accueillent des élèves issus essentiellement de familles défavorisées.

En réalité, les mêmes discours sont tenus, à l'époque, à propos des enfants issus des classes ouvrières, et pour justifier de la nécessité de l'apprentissage.

Il s'agit donc de la même démarche, l'éducation professionnelle étant garante d'une protection sociale et d'une économie permettant que ne « restent à la charge » de la société des individus formant un potentiel de main-d'œuvre, comme le précise l'arrêté du 18 août 1909 : *« le but des écoles spéciales n'est pas seulement d'assurer aux enfants arriérés l'instruction à laquelle ils ont droit, mais encore d'éviter qu'ils ne tombent à la charge de la société ».*

Ainsi, le courant de pensée qui préside à l'instauration des classes spéciales en 1909 privilégie l'aspect social et économique de l'éducation. Le devenir professionnel des arriérés devient la finalité de ces classes et la justification de leur existence.

Les propos de Binet et Simon sont explicites sur la finalité qu'ils attribuent aux classes spéciales (7) : *« toute classe, toute école d'anormaux doit être orientée vers l'utilisation sociale de ces enfants ; il ne s'agit pas de leur orner l'esprit, mais de leur donner les moyens de gagner leur pain par le travail. C'est une grosse question ; c'est celle qui permet de juger l'utilité complète, définitive de l'enseignement spécial »(8).*

L'insertion professionnelle prend alors un double objectif : garante de la sûreté sociale, elle devient aussi un facteur d'économie budgétaire.

(5) DUBOIS P. *L'adaptation sociale des anormaux. Imp. de la Gazette du Palais. 1906. P 25.*

(6) Voir les travaux de F. MUEL cités en bibliographie.

(7) Voir encadré

(8) BINET A., SIMON T. : *Les enfants anormaux 1907 Privat (Ed. 1978) P. 171.*

Les premiers repérages par tests

Le docteur Binet a inventé l'échelle métrique de l'intelligence permettant de tester les élèves avant une orientation éventuelle vers les classes de perfectionnement. On avait demandé à Binet de créer un outil de repérage des enfants inadaptés à une scolarité normale. Binet élabore, en 1905, une épreuve permettant de quantifier les retards. Il est l'un des principaux acteurs ayant œuvré pour la création des classes de perfectionnement.

Viser l'adaptation sociale et professionnelle

La finalité sociale de l'enseignement professionnel transparaît dès les dernières années du 19^e siècle :

- soit sous la forme d'une adaptation sociale telle que Durkheim (9) définit le rôle de l'Éducation ;
- soit sous une forme établissant une relation causale entre accès à un emploi et insertion sociale.

Les notions sélectives des métiers destinés aux « débilés légers », reposent sur l'apprentissage gestuel défini par le développement des habiletés physiques et motrices, et sur la nécessité d'encadrement du jeune facilitant la reconnaissance et la valorisation des normes et valeurs sociales.

L'absence prétextée de capacités intellectuelles va conduire les psycho-pédagogues à développer chez les « débilés légers » des qualités dites morales, c'est-à-dire de soumission et d'acceptation qui pourront séduire le patron éventuel et suppléer aux déficits enregistrés.

La sujétion de l'intégration professionnelle à l'adaptation sociale, c'est-à-dire au respect de certaines normes de conduites sociales et surtout socio-professionnelles, a toujours été pertinente, et surtout lorsqu'il s'agissait de populations « déviantes » comme étaient ressentis les arriérés : « *un patron acceptera, tolérera parfois l'ouvrier au caractère égal, discipliné, poli, facile, alors qu'il ne pourra conserver un ouvrier remplissant mieux sa tâche, mais dont le caractère sera pointilleux, désagréable, frisant l'impolitesse. Il renverra presque sûrement le raisonneur, toujours prêt à ergoter et à vouloir imposer son idée ou sa conception* » (10).

La formation professionnelle de l'enfant retardé doit donc s'attacher autant à apprendre la technique qu'à s'efforcer de lui donner tous les caractères du bon ouvrier : « *ne dirait-on pas qu'on a carrément pris l'inverse des caractéristiques du bon ouvrier, en mettant des défauts à la place des qualités* » (11).

Cette composante paternaliste apparaissant, vers 1930, essentielle dans l'adéquation entre l'éducation et l'emploi, permet de sélectionner les métiers ou professions pour les arriérés :

- un travail artisanal, ou en petits groupes, où le jeune trouvera, pour son caractère, un équilibre nécessaire ;
- des emplois domestiques et de manutention.

Cet aspect de l'éducation est devenu ensuite beaucoup moins explicite qu'au début de la formation des débilés légers, mais réapparaît comme raison explicative des échecs d'insertion en milieu professionnel.

Les difficultés du jeune à s'adapter, ses problèmes de comportement ou ses problèmes relationnels traduisent alors les divergences entre les critères sociaux et moraux exigés et ceux des jeunes dits « déficients intellectuels ».

La même liaison fondamentale entre adaptation sociale et intégration professionnelle, dans les années 60 et au-delà, est présente lors de l'élaboration des SES, comme peuvent en témoigner les Instructions Officielles (12).

(9) Voir bibliographie

(10) JACOB : « L'orientation professionnelle : formation professionnelle de l'enfant retardé ». Notre Bulletin Mai-Juillet 1935. P. 113.

(11) JACOB : Ouv. cité P. 113

(12) Voir encadré page 57.

Préparer l'entrée dans la vie active

- Extrait de la circulaire n° 65-348 du 21 septembre 1965 : « Modalités de scolarisation des enfants inadaptés » :

« ... la scolarisation des enfants inadaptés doit permettre à ces enfants de s'insérer efficacement au terme de leurs études, dans la vie active ; il est essentiel que l'enseignement donné aux enfants inadaptés ne se limite pas à une formation générale plus ou moins poussée, mais comporte une part suffisante de formation professionnelle en vue d'assurer leur avenir et leur progression sociale ».

- Extrait de l'arrêté du 20 octobre 1967 (annexe III de l'arrêté du 12 août 1964) : « Préparation à la vie professionnelle et sociale des adolescents débiles mentaux » :

« On a longtemps considéré que la déficience intellectuelle entraînait un pronostic toujours défavorable dans l'ordre de l'adaptation professionnelle et sociale. On pense aujourd'hui que le déficit intellectuel, s'il conditionne dans une certaine mesure les possibilités professionnelles et l'insertion sociale, ne condamne pas nécessairement l'individu à renoncer à des tâches impliquant une qualification technique relativement élaborée ».

- Extrait de la circulaire n° 73-168 du 27 mars 1973 : « Formation professionnelle dispensée dans les établissements d'éducation spéciale » :

« Le problème majeur étant celui de l'adaptation du jeune enfant handicapé ou inadapté à la vie sociale, il convient en particulier de lui assurer une formation générale et professionnelle qui lui permette d'obtenir un emploi à son entrée dans la vie active et de lui garantir les meilleures chances de promotion ».

Compenser la dépense d'éducation par l'insertion et la rentabilité professionnelles

Des arguments économiques ont été, dès le début de l'éducation spéciale, utilisés pour justifier l'existence de l'éducation des anormaux. Il s'agit d'éviter une déperdition de valeur humaine résultant de l'abandon et de « donner à ces malades la capacité de faire un travail dont le produit compense la consommation » selon les termes d'Édouard Seguin (13). Nous ne pensons pas que cette argumentation ait valeur d'objectif, mais elle sera utilisée abondamment pour sous-tendre la création des classes spéciales.

Lors du passage de l'éducation des arriérés dans le domaine de l'instruction publique, sous l'impulsion d'Alfred Binet, la finalité curative va s'amenuiser au profit d'une autre finalité : la rentabilité.

L'incertitude planant sur les possibilités et l'avenir des élèves ainsi scolarisés, a conduit les promoteurs de l'éducation spéciale eux-mêmes, à réaliser des évaluations.

Les acteurs de l'éducation spéciale, quelle que soit leur position hiérarchique ou fonctionnelle ont manifesté un souci permanent de connaître le devenir professionnel des élèves de l'enseignement spécial, afin d'évaluer la réussite de l'enseignement.

Ainsi, depuis le début de l'enseignement des débiles légers s'est-on intéressé à leurs devenir professionnels et surtout a-t-on cherché une reconnaissance de l'enseignement spécifique qui leur était distribué.

Il est clair que leur insertion professionnelle a toujours été considérée comme un succès post-pédagogique, d'autant plus si l'emploi était stable et un tant soit peu qualifié.

Vaney, directeur de l'école du Xème arrondissement de Paris où ont fonctionné, entre 1905 et 1910, deux classes spéciales, écrit : « d'une enquête partielle faite au moyen de questionnaires adressés aux directeurs d'école, sur ce que sont devenus les arriérés ayant fréquenté leur école, on peut inférer que la plupart des débiles finissent par se caser dans quelque métier facile et surtout mécanique : livreur, commissionnaire, garçon de bureau, empaqueteur... » (14).

Par contre Binet et Simon soulignent : « en définitive, sur 19 sujets débiles... la moitié, soit 50 %, est entrée en apprentissage, ou un peu plus de la moitié, soit 75 % si on fait rentrer dans le groupe des débiles qui travaillent... Tout ce que notre petite statistique démontre, c'est que la majorité des anormaux qui passent par l'école ordinaire n'y perdent pas entièrement leur temps, puisqu'ils arrivent à entrer en apprentissage... Un anormal est entré en apprentissage, c'est bien ; mais combien de temps y restera-t-il ? Si on le conserve, le maintiendra-t-on dans des emplois infimes, par exemple servant de maçon ou homme de peine ? il y a de ces petits emplois dans lesquels s'éternisent les débiles... » (15).

A travers ces textes, transparaît toute la précarité du devenir de ces élèves dits « arriérés », qui sont maintenus presque toujours dans les emplois les moins qualifiés, puisque l'apprentissage apparaît comme une réalisation presque inaccessible.

Les élèves dits débiles, population scolaire la plus dévalorisée sur le plan social et sur le plan scolaire, sont les premiers à subir les fluctuations du marché de l'emploi, et en particulier sur le plan local.

La répartition, selon les besoins locaux, de la main d'œuvre formée dans les classes spéciales est explicite dès la création des classes de perfectionnement :

(13) Édouard SEGUIN fut le premier pédagogue à s'intéresser à l'éducation des « anormaux ». Après un an de direction d'une école spéciale à Bicêtre, et face à l'hostilité du monde hospitalier, il fonde une école privée qui lui confère une autorité hors de France, avant de s'embarquer en 1850 pour les États-Unis.

(14) VANEY : « Les classes pour enfants arriérés » Bulletin spécial de la Société d'Étude Psychologique de l'enfant Imp. A. Coueslant P. 104. VANEY était le directeur de cette école communale parisienne où a été ouverte, en 1907, la première classe publique de perfectionnement. En 1889, BINET avait créé avec VANEY un laboratoire de pédagogie expérimentale à l'école rue de la Grange-aux-Belles.

(15) BINET A. et SIMON T. : Ouv. cité P. 171.

« On a saisi toute la valeur de cette éducation dans les essais qui ont été faits aussi bien en province qu'à Paris pour diriger les anormaux vers l'industrie locale...

C'est pourquoi, il est désirable qu'un jardin scolaire d'enseignement fasse partie de chaque école de perfectionnement. Dans les milieux urbains, des ateliers aménagés pour un apprentissage rationnel et complet, répondant à des besoins locaux et régionaux. Ce qui convient le mieux, ce sont les métiers simples pouvant s'exercer partout, le travail du bois, du fer, les confections, la cordonnerie, les broderies, etc... à condition d'apprendre entièrement la profession choisie » (16).

Les spécialités professionnelles proposées par Vaney sont très proches de celles qui seront enseignées dans les Sections d'Éducation Spécialisée.

La division du travail : justification de l'insertion du jeune déficient

En 1909, à une époque où seul l'enseignement technique supérieur était organisé dans différentes écoles, le système éducatif n'est pas à même d'offrir une formation professionnelle aux élèves les plus démunis.

Alors que, dans ces écoles d'enseignement technique supérieur, l'instruction scientifique et littéraire accompagnait l'enseignement professionnel, la conception même des classes spéciales s'inscrit dans le cadre de la division du travail.

C'est dans l'esprit d'une séparation entre tâches manuelles et tâches intellectuelles que va s'organiser, grâce à une adhésion du monde scolaire aux représentations médicales, le champ de la formation professionnelle des débiles légers. Il est intéressant de noter que le devenir des élèves « arriérés » se répartit en deux catégories qui semblent s'organiser selon des valeurs hiérarchisées.

« ... les apprentis (17) (qui) sont en quelque sorte l'élite intellectuelle des arriérés...

L'enseignement spécial permet à la grande majorité des élèves d'exercer un petit métier n'exigeant ni préparation technique, ni travail de force... En second lieu, il élève une petite élite à la situation d'ouvriers exerçant un véritable métier » (18).

L'objectif des classes spéciales serait donc de favoriser au maximum l'accès à l'apprentissage pour les meilleurs élèves, et de préparer à un emploi les autres élèves, ceux qui ne peuvent prétendre à un apprentissage : « sur l'ensemble de nos débiles qui ne sont pas pour cela des déficients manuels, nous arrivons à récupérer 20 à 25 % de main-d'œuvre qualifiée, 30 % de main-d'œuvre de répétition pouvant obtenir un gain normal et 25 à 30 % de main-d'œuvre au ralenti » (19).

Inscrit dans la division entre travail manuel et travail intellectuel et légitimé par des mesures psychologiques, l'accès au travail des élèves déficients intellectuels s'orientera ensuite, après la seconde guerre mondiale, vers la préparation d'une main d'œuvre

pouvant intervenir dans un système de production taylorisé : « aujourd'hui, il convient, à partir de la division du travail intervenue dans l'entreprise industrielle - grande ou moyenne - et de la simplification des tâches qui en résulte dans beaucoup de postes, de préparer un nombre important d'inadaptés à l'intégration à une production de masse où ils soient en mesure d'assurer leur indépendance économique » (20).

De tels propos ont soutenu les textes d'installation des SES. L'optique formative à deux niveaux hiérarchisés se lit dans les finalités des SES telles qu'elles s'expriment dans les Instructions Officielles : « les plus favorisés pourront alors s'orienter vers un métier. Pour les autres, on devra rechercher des postes de travail » (21). C'est toute l'ambivalence qui va régir l'enseignement professionnel des SES lors de leur création.

Historique de l'appropriation pédagogique

Si la volonté affichée par quelques hommes pour promulguer la loi de 1909 créant les classes de perfectionnement ne s'est pas renouvelée pour en assurer la mise en place effective, l'éducation professionnelle est restée tout aussi précaire dans l'enseignement spécial.

Ainsi l'enseignement spécial va stagner jusqu'en 1939. En 1936, le nombre de classes spéciales avancé par le ministère est de 88 classes de perfectionnement, dont 61 annexées aux écoles primaires ; 27 annexées à un internat ; de 11 instituts ou écoles autonomes sans internat comprenant 41 classes et de 2 instituts avec internat comprenant 8 classes.

Seuls les instituts d'Yvetot et d'Asnières (les deux seuls instituts avec internat) assurent alors une formation professionnelle. Ainsi à Yvetot (22), l'atelier est organisé de façon à assurer « une instruction technique et surtout pratique dans une série d'ateliers convenablement choisis » (23).

On y parle « d'atelier-école » ou « d'école-atelier », ne sachant laquelle des deux structures est prévalente, mais où se dessine la simultanéité des deux types de formation dans un système d'alter-

(16) VANEY : Ouv. cité P. 111.

(17) Il s'agit, bien entendu, des anciens élèves dits débiles légers devenus apprentis.

(18) DUBOIS P. : Ouv. cité P. 79-80.

(19) HUET P. : « L'Institut Départemental de Perfectionnement d'Yvetot » Notre bulletin Mai-Juillet 1935 P. 79-80.

(20) BEAUSSIER J. : « Conditions d'adaptation à la vie professionnelle » Journées d'Études des 5 et 6 novembre 1954 au Centre National de Pédagogie Spéciale de Beaumont s/Oise Publication du CNDP (Centre National de Documentation Pédagogique).

(21) Arrêté du 20 octobre 1967 : « Préparation à la vie professionnelle et sociale des adolescents débiles mentaux ».

(22) Né en 1910, l'établissement d'Yvetot devient en 1913, la première école autonome de perfectionnement, puis l'Institut Départemental de Perfectionnement de l'Enfance.

(23) HUET P. : Art. cité P. 20.

nance. Cohabitent des notions d'apprentissage de savoir-faire, de savoir-être, et l'organisation reproduit les conditions de production de l'industrie :

- le règlement de l'atelier assure la suprématie du chef d'atelier dans son atelier, et lui accorde des possibilités de sanction du travail journalier et annuel ;
- le travail de l'élève est rémunéré en fonction de sa production journalière et des variations.

C'est une innovation institutionnelle, puisque, en 1935, l'Instruction Publique assure sans autre tutelle, un enseignement qui se définit comme professionnel, pour former des ouvriers qui seront non-qualifiés.

Durant cette période de stagnation de l'enseignement spécial, les deux instituts d'Yvetot et d'Asnières assurent un enseignement en ateliers grâce à des maîtres d'enseignement professionnel, anciens artisans devant posséder des qualités professionnelles et psychologiques (bonne volonté, capacité à l'effort continu, patience et modestie).

En 1935 le Docteur Jacob, directeur de l'Institut d'Yvetot, signale que le Préfet a donné son accord pour que ces chefs d'ateliers « deviennent des fonctionnaires avec un statut, une échelle de traitement, et une retraite » (24). Ainsi commence-t-on, en donnant un statut spécifique « aux chefs d'ateliers » de l'institut, à les dissocier du corps social des ouvriers qu'ils sont en train de former et dont ils sont issus.

Ce sont les mêmes enseignants issus du monde productif que nous retrouverons en SES : « l'enseignement technique se caractérise aussi par un type particulier d'enseignement, les ouvriers-enseignants, porteurs de contradictions sociales » (25).

Soulignons que l'enseignement professionnel ne s'organise que dans les Instituts d'Yvetot et d'Asnières où un médecin est attaché à l'établissement, puisque dans les classes de perfectionnement, seul le médecin scolaire est chargé de l'examen de l'enfant.

Seuls ces deux instituts font figure d'innovateurs grâce à l'enseignement professionnel dispensé dans leurs ateliers, tandis que le reste des classes de perfectionnement ne dispose d'aucun moyen spécifique pour assurer l'enseignement professionnel.

C'est autour de ces établissements de perfectionnement imprégnés de concepts médico-psychopédagogiques, devenus relais d'instances sociales, que se concrétisent l'organisation et les contenus de l'enseignement professionnel spécialisé, avec comme schémas directeurs :

- alternance et complémentarité entre enseignement général et professionnel ;
- enseignement en ateliers par des maîtres professionnels ;
- développement des qualités physiques et morales.

En 1937, souhaitant un dépistage plus large des enfants déficients destinés aux classes de perfectionnement, Madame Brunshvig, alors Secrétaire d'État

chargée spécialement des problèmes de l'enfance malheureuse, précise les objectifs de l'instruction destinée aux enfants dépités (26) :

« Davantage, évidemment, vers l'enseignement professionnel afin de les débrouiller dans la vie et de les mettre à même de se tirer d'affaire. Je tiens beaucoup à la collaboration de l'enseignement technique pour cette action mais j'aimerais beaucoup aussi que les enfants arriérés ne soient pas trop isolés de la société, qu'on les laisse le plus possible en contact avec des gens normaux et qu'on les prépare à un rendement pratique » (27).

Sont ici clairement exprimées des notions ambivalentes, confusionnelles et appariées, paradoxes qui vont désormais accompagner la formation des arriérés :

- assimilation entre enseignement professionnel et développement des aptitudes à se débrouiller sur le plan social ;
- confusion entre enseignement technique et enseignement pratique ;
- reconnaissance d'une spécificité des enfants anormaux (validée lors du dépistage), et maintien partiel dans la société dite « normale ».

Ces trois dualités vont être le substrat de l'élaboration des SES. Si le concept de normalisation sociale et le souci de l'intégration professionnelle ont pris corps lors de la création des classes de perfectionnement, c'est dans les instituts d'Yvetot et d'Asnières que s'ébauchent les substrats pédagogiques propres à la formation professionnelle des débiles légers, tandis que les classes de perfectionnement restent dépourvues de moyens et inconsistantes quant à une formation professionnelle.

Lors du congrès d'Yvetot en 1935, treize demandes présentées par les instituteurs spécialisés reflètent l'absence de mise en place d'une politique propre à l'enseignement professionnel dans les classes spéciales. Dans l'enseignement spécial confié aux enseignants issus de l'enseignement primaire, seul le travail manuel donne une teinte à ce que Vaney avait appelé le pré-apprentissage.

(24) Voir l'article du Docteur JACOB cité en bibliographie.

(25) TANGUY L. : « Appropriation et privation des savoirs dans et par l'école » *Sociologie et Sociétés* XII, 2 P. 63.

(26) Extrait d'une interview. Madame Brunshvig, après avoir défini les perspectives de l'enseignement spécial, répond à la question :

« Dans quel sens se poursuivrait alors l'instruction des enfants dépités ? ».

(27) CARITE M. : *Le sort de l'enfance arriérée* Librairie Blond et Gay 1937 P. 143.

Le travail manuel comme substitut d'un enseignement professionnel

Parallèlement aux établissements de perfectionnement, les classes de perfectionnement n'avaient, faute de moyens et de compétences, aucune possibilité d'assurer un enseignement professionnel.

Face au développement de l'apprentissage créé par la loi Astier en 1919, les acteurs de l'enseignement spécial vont alors s'orienter vers une initiation manuelle à un travail productif de type manuel, voire à un travail manuel producteur, en privilégiant l'aspect formateur du travail manuel sous trois directions parallèles :

- développement des habiletés physiques et motrices ;
- adaptation comportementale ;
- importance accordée à la finalité utilitaire de la production.

« Le travail manuel est en même temps très éducatif et très moralisateur ; il leur (aux élèves « anormaux ») fournit l'occasion d'apprendre une foule de choses et de développer leur adresse, en même temps qu'il leur inspire l'amour du travail en général, et la légitime fierté d'avoir fabriqué quelque chose dont ils entrevoient l'utilité » (28).

L'idée du travail manuel préparatoire à une activité professionnelle ou à l'apprentissage d'un métier se trouve ainsi réduite, alors que Vaney annonçait, lors de la fondation des classes de perfectionnement en 1909, des objectifs plus vastes, *« le travail manuel à la classe spéciale visant le double but de coopérer à l'éducation générale et de préparer à l'apprentissage » (29).*

Cette conception du travail manuel qui mettait en place des compétences manuelles et techniques se rapportant aux matériaux, aux outils et instruments, ainsi qu'aux opérations sur la matière, va s'effacer, vers les années 30, devant une autre conception du travail manuel qui est le substrat d'une instruction privée de formation intellectuelle :

« Nous essayons donc dans notre classe :

- de développer l'habileté manuelle des enfants ;
- de leur faire acquérir des qualités de calme et de pondération ;
- de développer chez eux l'esprit de tolérance qui leur permet de vivre en bonne harmonie dans un milieu aussi hétérogène que la classe de perfectionnement et plus tard dans un atelier ;
- nous développons l'amour du travail bien fait, consciencieux, utile ;
- laissant de côté la compétition, tout en encourageant l'initiative personnelle, nous organisons la collaboration dans le travail » (30).

Pour les « anormaux », les travaux manuels vont se substituer à une réelle instruction professionnelle, et tenir une place prépondérante *« car les enfants devront être préparés à une profession industrielle, la seule vers laquelle puissent être dirigés la plupart d'entre eux » (31).*

Le privilège accordé au travail manuel dans l'enseignement des « anormaux » s'inscrit dans la logique d'opposition entre « intelligence verbale » et « intelligence concrète », entre « esprits abstraits » et « esprits concrets ».

Un moyen terme : le pré-apprentissage

Le terme de pré-apprentissage apparaît dès le début des classes de perfectionnement, dans les conceptions pédagogiques, mais non dans les conceptions médicales. Dès 1909, Vaney écrit : *« au début, c'est le travail manuel éducatif qui figure au programme ; le pré-apprentissage convient aux plus âgés » (32).*

Le pré-apprentissage s'inscrit comme période intermédiaire entre travail manuel et apprentissage, dans une optique de prolongation du travail manuel, avec apport de connaissances orientées vers le futur métier exercé : *« or à la base de la plupart des métiers, il y a une foule de connaissances que l'école peut donner » (33).*

Il s'agit d'initier l'élève à son futur métier par un apport de connaissances en mathématiques, en géométrie, ainsi que d'inculcation d'habitudes corporelles et d'endurance. Par manque de moyens et manque de formation, les pédagogues seuls ne peuvent conduire les élèves vers des métiers qualifiés. Tout en se voyant attribuer la responsabilité de la formation des arriérés, les pédagogues vont, devant cette réalité construire une notion de retranchement par rapport à l'apprentissage complet d'un métier. La limite supposée des capacités des élèves, le « retard » du développement intellectuel, vont permettre d'inscrire entre la scolarité et l'entrée en apprentissage, une durée de préparation à l'apprentissage qui recule d'autant celui-ci (34).

En réalité, ce laps de temps qui diffère l'apprentissage d'un métier pourra aussi bien être un tremplin vers l'apprentissage qu'une période destinée à l'acquisition d'habitudes de travail permettant d'occuper, immédiatement après, un emploi non-qualifié.

Parmi les différentes réalités du préapprentissage, A. Léon définit celle qui relève de l'enseignement spécialisé comme une *« formation spéciale, conçue pour des élèves (déficients intellectuels ou retardés scolaires) qui ne peuvent aborder directement les difficultés d'un apprentissage » (35).*

(28) BEAUVISAGE G. *« Les classes de perfectionnement pour enfants anormaux dans les écoles publiques de Lyon. Extrait des Comptes-rendus de l'Association Française pour l'avancement des Sciences Congrès de Clermont-Ferrand. 1908 P. 10.*

(29) VANEY : Ouv. cité P. 110.

(30) PRUDHOMMEAU M. : *« Le travail manuel dans la classe de perfectionnement pour garçons » Notre Bulletin Décembre 1934 P. 4.*

(31) *« Rapport de la Commission Spéciale sur la création d'écoles pour les Enfants Anormaux et Indisciplinés » Supplément au Bulletin de la Société Pédagogique des Directeurs et Directrices d'Écoles Publiques de la ville de Paris 1905 P. 8.*

(32) VANEY : Ouv. cité P. 110.

(33) VANEY : Ouv. cité P. 111.

(34) Voir encadré

(35) Voir bibliographie.

Mais cette phase reste conceptuellement bien inscrite comme période de transition entre activités manuelles et apprentissage.

Dans les SES, il arrive que le terme de pré-apprentissage soit employé pour désigner les deux ans de formation en atelier ; il s'agit alors, au sens littéral du terme, de définir la période préalable à l'apprentissage proprement dit (période d'alternance entre le centre de formation des apprentis et la formation chez un employeur).

Au sein de l'école, un tremplin vers l'apprentissage

« ... Le pré-apprentissage est en général considéré comme une nécessité chez le petit débile. Il tire sa légitimité du retard global des acquisitions motrices et psychiques de ces sujets et de la lenteur avec laquelle ces acquisitions sont mémorisées et assimilées... »

Enfin, et peut-être surtout, il met l'accent préalablement à une formation professionnelle définitive, sur la formation gestuelle élémentaire et l'habitude de travailler en atelier, deux des thèmes essentiels de toute préparation à la vie professionnelle ».

D'après le 8ème Congrès de l'UNAR : « La formation professionnelle et la mise au travail des jeunes inadaptés » Sauvegarde de l'enfance Toulouse 1956 P. 318.

concepts distincts, mais complémentaires : la diversification des métiers et la polyvalence des gestes appris.

— La diversification des métiers permet une familiarisation avec des matériaux, des outils, pour donner l'assurance de plusieurs possibilités d'orientation professionnelle.

— L'éducation manuelle basée sur la polyvalence des gestes appris, permet une adaptation à diverses fonctions parcellaires automatisées ou non.

L'arrêté du 20 octobre 1967, traitant de la formation professionnelle dans les SES, valide cette conception d'un apprentissage par répétition : *« l'apprentissage par l'exemple, en outre, prévaudra pour les débilés. Nous voulons dire par là qu'il vaudra mieux montrer que démontrer : l'apprentissage par l'imitation doit supplanter l'apprentissage par l'intellection ».*

Une adéquation tacite sous-tend le devenir des déficients intellectuels légers et leur futur statut d'ouvriers spécialisés répondant aux exigences du marché du travail.

A la formation d'omnipraticiens destinés davantage au secteur artisanal, que nous avons vu évoluer depuis 1909, vient s'adjoindre la formation d'une main-d'œuvre effectuant des opérations très simples et parcellaires s'appuyant sur des habiletés psychomotrices immédiatement transférables dans une production à la chaîne.

Dans la période qui suit la seconde guerre mondiale, alors que le devenir professionnel des élèves n'est pas fonction du chômage, comme dans les périodes difficiles pour l'emploi, le principal objectif de la formation est une adaptation rapide aux conditions de travail de l'atelier par des méthodes qui *« tiennent compte de la décomposition du travail et des possibilités manuelles des équipes mises à la chaîne »* (36).

Les premières classes spécialisées à caractère professionnel

Les revendications du corps pédagogique réclamant une formation professionnelle consécutive aux classes de perfectionnement aboutissent dès 1947 avec la création des classes de perfectionnement professionnelles. Relevant d'une conception de l'enseignement professionnel propre à l'enseignement primaire, la formation manuelle y est prévalente sous forme de travail manuel, puis grâce à l'acquisition d'habitudes gestuelles polyvalentes.

L'expérimentation des classes de perfectionnement professionnelles, accueillant des élèves issus de classes de perfectionnement âgés de 14 à 18 ans, a servi lors de la création des SES. Il y apparaît la notion de polyvalence qui appartient simultanément à deux registres professionnels différents et recouvre deux

Accès à la qualification

Depuis la conception des SES, la formation professionnelle de ces établissements s'est organisée à partir des différentes notions que nous avons développées. Depuis la création, en 1968, du Centre National de spécialisation des Professeurs de l'Enseignement Technique, s'est développée la revendication d'une formation qualifiante et la volonté de faire accéder les élèves de SES à un métier complet (37).

Cependant, dans les faits, l'enseignement professionnel qui y est dispensé s'inscrit encore dans un statut inférieur à celui dispensé dans les lycées professionnels (38).

Les SES sont dévalorisées par rapport à tout autre enseignement technique, bien que leur soit reconnue une fonction préparatoire à d'autres acquisitions, et qu'il s'y développe une pédagogie préparatoire au C.A.P.

Actuellement se dessine un courant plus intégratif que lors des premiers temps d'existence des SES (passerelles plus faciles entre la SES et les autres types d'établissements).

Cette tentative d'ouverture des SES s'établit en même temps qu'une reconnaissance de la différenciation des populations accueillies.

Alors que commence à se profiler un enseignement professionnel plus valorisé (accès à une formation qualifiante ou passerelle vers un lycée profession-

nel), l'enseignement spécialisé semble à nouveau être, de façon informelle, un révélateur de phénomènes propres à la formation professionnelle de « bas niveau » :

- la prolongation de la durée de formation confère une image plus validante de celle-ci ;
- le niveau minimum de formation s'élève simultanément à l'élévation des besoins en qualification du personnel. ■

Éléments de bibliographie

BEAUVISAGE : « Les classes de perfectionnement pour enfants anormaux dans les écoles publiques de Lyon » Compte-rendu de l'Association Française pour l'avancement des Sciences. Congrès de Clermont-Ferrand 1908.

BINET A. et SIMON T. : Les enfants anormaux 1907 Privat (Ed. 1978).

CARITE M. : Le sort de l'enfance arriérée. Librairie Blond et Gay 1937.

M. CHAUMON et E. DE LARCERDA (en collaboration avec M. GIRY-COISSARD) : « Accès au droit à la formation professionnelle en section d'éducation spécialisée » Éducation et Formations n° 16, juillet-septembre 1988.

DUBOIS P. : L'adaptation sociale des anormaux. Imp. de la Gazette du Palais. 1906.

DUBOIS-PARANT : « Le Centre de Perfectionnement professionnel de Lyon », Revue internationale de psychopédagogie 1956 n° 5.

DURKHEIM E. : Éducation et sociologie (1922) Paris, PUF, (Ed. 1977).

GATEAUX J. : Les médecins aliénistes, les psychopédagogues et la déficience mentale à la fin du 19ème siècle. Étude du service des enfants idiots de Bicêtre. Thèse de Doctorat; UER de sciences sociales. Univ. Paris V. 1986.

HUET P. : « L'institut départemental d'Yvetot » Notre Bulletin Mai-Juillet 1935.

JACOB : « L'orientation professionnelle : formation professionnelle de l'enfant retardé » Notre Bulletin Mai-Juillet 1935.

LABRÈGÈRE A. : « La SES : un outil et un signe » IRETEP n° 10-11, avril-septembre 1987 pp. 85-99.

LEON A. : Formation générale et apprentissage Paris, PUF, 1965.

MUEL F. : « L'école obligatoire et l'invention de l'enfance anormale » Actes de la recherche en sciences sociales Janvier 1975 n° 1 pp. 60-74

PANNETIER J.D. : « Des SES Pour qui ? Pour quoi faire ? » Réadaptation n° 310 Mai 1984 pp. 7-10.

PRUDHOMMEAU M. : « Le travail manuel dans la classe de perfectionnement pour garçons » Notre Bulletin Décembre 1934.

« Rapport de la Commission Spéciale sur la création d'écoles pour les enfants anormaux et indisciplinés » Supplément au Bulletin de la Société Pédagogique des directeurs et directrices d'écoles publiques de la ville de Paris 1905.

TANGUY L. : « Appropriation et privation de savoirs dans et par l'école » Sociologie et Sociétés XII,2.

TANGUY L. : « L'introuvable relation ». Formation-emploi Paris, La Documentation Française, 1986.

VANEY : « Les classes pour enfants arriérés » Bulletin spécial de la Société d'Étude Psychologique de l'enfant Imp. A. Coueslant.

(36) DUBOIS-PARANT : « Le Centre de Perfectionnement Professionnel de Lyon » Revue internationale de psychopédagogie, n° 5 1956 P. 59.

(37) Cette unité était rattachée jusqu'en 1985 au Centre National d'Études et de Formation pour l'Adaptation Scolaire et l'Éducation Spécialisée (CNEFASES) de Beaumont s/Oise. Depuis 1985, le CNESPET est rattaché à l'ENNA (École Normale Nationale d'Apprentissage) d'Antony.

(38) Voir l'article de M. CHAUMON et E. DE LARCERDA cité en bibliographie.